

4.5 Travail, santé et handicap

Deux approches sont mobilisées pour examiner les liens entre travail, santé et handicap, celle des risques liés au travail (accidents du travail, maladies professionnelles reconnues ou limitations perçues par les salariés) d'une part, celle de l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou en situation de handicap d'autre part.

En 2014, en moyenne 21,1 accidents du travail (AT) avec arrêt ont été reconnus par le régime général et le régime agricole de la Sécurité sociale, pour un million d'heures de travail. 572 AT mortels ont été reconnus cette année-là. 6,2 % des 656 000 AT reconnus en 2014 ont occasionné une incapacité permanente partielle et un quart (10 100 AT) de ceux-ci une incapacité d'au moins 10 % associée à une rente.

Le régime général et le régime agricole ont reconnu en 2014 plus de 53 700 nouveaux cas de maladies professionnelles (MP), dont 27 300 ont occasionné une incapacité, parmi lesquels 8 000 une incapacité supérieure à 10 % associée à une rente. Les catégories ouvrières (71 %) sont les plus touchées et représentent l'essentiel des victimes de MP graves (89 % des affections liées à l'amiante et 91 % des surdités reconnues en 2014). La plupart des victimes des maladies les plus graves sont des hommes (96 % des affections liées à l'amiante et des surdités reconnues en 2014).

En 2013, en matière de prévention des risques professionnels, plus de 40 % des ouvriers déclarent avoir reçu une information ou une formation au cours des 12 derniers mois. Ils sont les plus exposés à des risques physiques et chimiques. En revanche, les employés sont relativement moins bien informés que les cadres, bien que davantage exposés. 76 % des salariés ont passé une visite médicale avec un médecin du travail ou de prévention au cours des deux dernières années, mais 6 % déclarent n'en avoir jamais rencontré (17 % dans la fonction publique de l'État).

En 2013, les employés du commerce (17 %), les ouvriers non qualifiés (19 %) et qualifiés (17 %) déclarent, plus souvent que l'ensemble des salariés (14 %), être limités dans leurs activités ordinaires par un problème de santé. De même, les agents de la fonction publique territoriale (FPT) ou hospitalière (FPH) déclarent plus souvent des limitations

(17 %) que les salariés du privé ou de la fonction publique de l'État (FPE). Les employés administratifs (33 %) et surtout les ouvriers non qualifiés (38 %) sont les plus nombreux à déclarer souffrir d'un déficit de **bien-être psychologique (score inférieur à 13 selon le questionnaire de l'OMS)**, contre 28 % des cadres.

En 2016 et selon l'enquête Emploi, les personnes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap sont peu présentes sur le marché du travail : parmi elles, entre 15 et 64 ans, seules 44 % sont considérées comme **actives au sens du BIT** (en emploi ou au chômage), contre 72 % de la population des 15-64 ans en 2016. Cette faible insertion sur le marché du travail s'observe à tous les âges, et en particulier chez les plus de 50 ans. Le constat est similaire pour l'ensemble plus large des personnes en situation de handicap, qui ont toutefois un taux d'activité plus élevé (53 %). Parmi les personnes actives dont le handicap est reconnu administrativement, 18 % sont au chômage, contre 10 % pour l'ensemble de la population active.

Parmi les 26 millions de personnes de 15 à 64 ans en emploi, 3,7 % (soit près de 954 000 personnes) disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap leur permettant pour la plupart de bénéficier de la loi sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. En tenant compte des personnes qui ont un problème de santé durable accompagné de difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes, la part des personnes dites « en situation de handicap » dans la population en emploi est estimée à 10 %, soit 2 569 000 personnes.

La population handicapée en emploi est plus âgée et plus masculine que la moyenne. Les individus reconnus handicapés sont plus souvent des ouvriers (32 % d'entre eux, contre 20 % pour l'ensemble). Cela s'explique à la fois par un niveau de qualification moins élevé que la moyenne parmi les personnes handicapées, et par le fait que certains sont reconnus handicapés à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, risques auxquels sont davantage exposés les ouvriers. Les personnes handicapées travaillent plus fréquemment à temps partiel, notamment en cas de reconnaissance administrative. ■

Définitions

Score de bien-être, population active au sens du BIT : voir annexe Glossaire.

Travail, santé et handicap 4.5

1. Taux de fréquence des accidents du travail et nombre de maladies professionnelles en 2014

	Accidents du travail reconnus (nombre par millions d'heures de travail)			Maladies professionnelles reconnues (nombre)		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Catégorie socioprofessionnelle¹						
Cadres et chefs d'entreprise	4,6	4,9	4,5	1 793	1 084	709
Professions intermédiaires	14,0	14,6	13,6	1 084	833	251
Employés	18,5	16,7	22,7	11 742	9 970	1 772
Ouvriers	37,9	39,2	37,7	36 174	12 648	23 526
Ensemble (régime général)	///	///	///	50 860	24 564	26 296
Âge						
15 à 19 ans	42,7	28,2	49,5	64	46	18
20 à 29 ans	27,7	21,2	32,8	2 099	999	1 100
30 à 59 ans	19,5	16,1	21,9	46 242	23 834	22 408
60 ans ou plus	9,9	11,5	9,0	5 338	1 080	4 258
Ensemble	21,1	17,1	24,0	53 743	25 959	27 784

1. La catégorie socioprofessionnelle (CSP) n'étant pas disponible pour les salariés du régime agricole, les taux de fréquence par CSP ne concernent que les salariés du régime général. Champ : France (hors Mayotte), salariés du régime général et du régime agricole.

Sources : Cnam-TS, MSA (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées).

2. État de santé déclaré et prévention au travail en 2013

en %

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et services	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Femmes	Hommes	Privé	FPE	FPT	FPH	Ensemble
Prévention des risques professionnels													
Avoir reçu une information ¹	37	36	27	29	43	40	28	42	36	28	32	39	35
Dernière visite médicale													
2 ans ou moins	71	75	79	70	87	83	70	82	80	46	78	78	76
3 ans ou plus	22	18	18	20	10	12	21	14	14	37	19	20	17
Jamais	7	7	3	10	3	5	9	4	6	17	3	2	6
État de santé													
Limite dans les activités ordinaires à cause d'un problème de santé	8	11	13	17	17	19	15	12	13	13	17	17	14
Score bien-être inférieur à 13	28	29	33	30	29	38	33	28	31	31	27	30	30
Penser que l'influence du travail sur la santé est													
Négative	27	28	19	27	40	36	27	31	29	29	24	34	29
Neutre	44	45	51	46	37	36	45	43	44	42	46	36	44
Positive	23	21	24	18	15	14	21	19	19	22	23	23	20

1. Information sur les risques de santé causés par le travail, au cours des 12 derniers mois.

Champ : France (hors Mayotte), ensemble des salariés.

Source : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquête Conditions de travail 2013.

3. Taux d'activité, de chômage et d'emploi des personnes handicapées en 2016

en %

	Reconnaissance administrative ¹	Population en situation de handicap ²	Ensemble de la population
Taux d'activité	44	53	72
Taux d'emploi	36	45	64
Taux de chômage	18	15	10
Effectifs (en milliers)	2 659	5 777	40 546

1. Voir note 1, figure 4. 2. Voir note 2, figure 4.

Champ : France (hors Mayotte), population âgée de 15 à 64 ans, vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

4. Caractéristiques de la population handicapée en emploi en 2016

en %

	Reconnaissance administrative ¹	Population en situation de handicap ²	Population totale en emploi
Effectifs (en milliers)	954	2 569	26 034
Femmes	47	52	48
Hommes	53	48	52
Âge			
15-24 ans	3	3	7
25-39 ans	20	22	35
40-49 ans	30	29	28
50-64 ans	47	46	30
Catégorie socioprofessionnelle			
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6	8	8
Cadres	8	10	17
Professions intermédiaires	20	22	26
Employés	34	34	28
Ouvriers	32	26	20
Temps de travail			
Temps complet	67	72	81
Temps partiel	33	28	19

1. Personnes déclarant disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie ».

2. Personnes déclarant disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie » ou déclarant à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

Champ : France (hors Mayotte), population en emploi, âgée de 15 à 64 ans, vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.